

JUSTE.

POUR TOUS.

**REVENU
QUÉBEC**



CARBURANTS

EXIGENCES POUR LES FORMULAIRES PRODUITS PAR ORDINATEUR

revenuquebec.ca

Ce guide concerne le *Formulaire à l'intention des mandataires sous entente* (CAZ-51.2.E) et le formulaire CA-51.2.E, qui le complète.



TABLE DES MATIÈRES

1	Définitions	4
2	Renseignements à l'intention du concepteur	5
2.1	Demande d'approbation.....	5
2.2	Exigences techniques.....	5
3	Renseignements à l'intention de l'utilisateur	8
4	Renseignements généraux	9

Ce guide s'adresse au concepteur de logiciels ainsi qu'à l'utilisateur d'un logiciel. Il a pour but de présenter les normes de conception et d'utilisation d'un logiciel permettant la production par ordinateur du *Formulaire à l'intention des mandataires sous entente* (CAZ-51.2.E), et du formulaire CA-51.2.E, qui le complète.



1 DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous sont définis dans le contexte du présent guide.

Concepteur

Toute personne, physique ou morale, ou toute société de personnes, qui détient le droit d'auteur sur un produit servant à produire une déclaration.

Formulaire produit par ordinateur

Formulaire qui est produit au moyen d'un logiciel et qui respecte, de façon générale, le contenu et la présentation d'un formulaire de Revenu Québec.

Utilisateur

Personne ou entreprise qui remplit, de façon manuscrite ou à l'écran, une déclaration en utilisant un formulaire produit par ordinateur.

Mandataire

Personne ou entreprise qui, en tant que mandataire sous entente pour l'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants, a l'obligation de produire une déclaration. Un mandataire peut aussi être l'utilisateur ou le concepteur du logiciel servant à produire une telle déclaration.

2 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DU CONCEPTEUR

Toutes les parties du formulaire CAZ-51.2.E, **sauf** la partie 2, ainsi que toutes les parties du formulaire CA-51.2.E peuvent être reproduites par ordinateur.

La partie 2 du formulaire CAZ-51.2.E, qui est intitulée «Bordereau de paiement», ne doit pas être reproduite. En effet, s'il y a un paiement à effectuer, c'est le bordereau de paiement **original** qui **doit être utilisé**, soit celui attaché au formulaire CAZ-51.2.E que nous avons envoyé au mandataire.

2.1 Demande d'approbation

Le concepteur doit obtenir notre approbation avant de distribuer ses produits. Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet à l'adresse www.revenuquebec.ca/partenaires ou composez le 418 266-1201 ou le numéro sans frais 1 866 840-7060.

Toute demande d'approbation doit être transmise à l'adresse courriel infoconcepteur@revenuquebec.ca, ou à l'adresse postale suivante :

Revenu Québec
Approbation des formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E
3800, rue de Marly, secteur 5-4-9
Québec (Québec) G1X 4A5

Documents à transmettre avec la demande d'approbation

Le concepteur doit nous transmettre, avec sa demande d'approbation, une épreuve originale de chacun des formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E. Chacune des parties des épreuves originales doit contenir des données fictives, afin que nous puissions vérifier l'inscription de ces données et l'exactitude des résultats fournis. Notez que les télécopies et les photocopies ne sont pas acceptées.

Approbation et délai

Nous nous réservons 15 jours ouvrables pour vérifier les épreuves reçues et, s'il y a lieu, donner notre approbation par écrit. Si certaines exigences ne sont pas respectées et que des corrections sont nécessaires, le concepteur en sera avisé par écrit. Il devra faire une nouvelle demande en nous soumettant de nouvelles épreuves, sans quoi il ne pourra pas obtenir notre approbation.

2.2 Exigences techniques

Le concepteur doit indiquer à l'utilisateur le matériel que celui-ci doit employer pour reproduire toutes les caractéristiques des formulaires produits par ordinateur.

Format

Le concepteur doit prévoir que l'impression des formulaires se fera sur du papier blanc, d'un poids d'au moins 30 M (ce qui correspond à 56 g/m²) et d'un format d'au moins 20,96 sur 27,31 cm (8 1/4 sur 10 3/4 po) et d'au plus 21,59 sur 35,56 cm (8 1/2 po sur 14 po). Dans le cas de papier en continu, il ne doit pas tenir compte des bandes d'entraînement pour obtenir la largeur acceptable. Les bandes détachables de chaque côté des feuilles devront être retirées et les feuilles de papier en continu devront être détachées avant l'envoi des documents par la poste.



Présentation

- La présentation des formulaires produits par ordinateur doit correspondre à celle des formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E que nous avons envoyés au mandataire. Cependant, la présence de la couleur n'est pas nécessaire. Notez qu'un formulaire qui est produit par ordinateur et que nous avons approuvé est considéré comme un formulaire prescrit. Il doit donc porter la mention « Formulaire prescrit – Président-directeur général » au bas de la partie 3 ainsi qu'au bas des parties 6 à 8.
- Les caractères d'imprimerie doivent être semblables ou équivalents à ceux utilisés dans les formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E, y compris pour les données numériques de la déclaration. Le nombre de caractères par centimètre (ou pouce) doit aussi être le même.
- Le numéro d'approbation doit figurer dans le coin supérieur droit de chaque page des formulaires produits par ordinateur.
- Les données préimprimées sur le formulaire CAZ-51.2.E que le mandataire a reçu doivent toujours être reproduites telles quelles sur la déclaration. Il s'agit du nom et de l'adresse du mandataire, de son NEQ, de son numéro d'identification, de son numéro de dossier, de la période visée et de la date d'envoi du formulaire au mandataire.
- Les dollars et les cents doivent être inscrits dans les espaces prévus à cette fin.
- Les champs ombrés doivent présenter une densité maximale de 10 % pour assurer la lisibilité des données.
- Les formulaires produits par ordinateur doivent être munis des éléments permettant la reconnaissance de la déclaration par nos systèmes.

Reconnaissance de la déclaration par nos systèmes

Lorsque nous recevons un formulaire comportant un code à barres bidimensionnel, celui-ci fait l'objet d'une lecture optique par nos systèmes d'acquisition de données. Cette lecture nous permet de savoir de quel document et de quelle version il s'agit et d'effectuer, par la suite, le traitement des données qui y sont contenues selon des paramètres prédéfinis.

Code à barres bidimensionnel

Chacune des pages des formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E comporte un code à barres bidimensionnel  qui lui est propre. En règle générale, ce code est suivi immédiatement à sa droite d'un code d'identification et d'un numéro de correspondance qui forment une séquence de caractères alphanumériques. Voici un exemple de code à barres bidimensionnel, suivi d'une séquence de caractères alphanumériques : 10G1 ZZ 49487149.

Un code à barres bidimensionnel, propre à chaque page (à l'exception de celui qui figure sur la première page du formulaire CAZ-51.2.E), doit aussi figurer dans les formulaires produits par ordinateur. Chaque code doit être suivi d'une séquence de caractères alphanumériques. L'ensemble doit être inscrit dans des zones qui sont définies en fonction du format de la page.

Aux pages 2, 3 et 4 du formulaire CAZ-51.2.E et à la page 11 du formulaire CA-51.2.E, le code à barres bidimensionnel doit être situé au bas de la page, à une distance variant

- entre 0,5 et 5,0 cm (3/16 et 2 po) du bas de la page;
- entre 2 et 14 cm (3/4 et 5 1/2 po) de la droite de la page.

Aux autres pages du formulaire CA-51.2.E, le code à barres bidimensionnel doit figurer à la verticale, de manière à être lisible de bas en haut, à une distance variant

- entre 0,5 et 5,0 cm (3/16 et 2 po) du bord droit de la page;
- entre 2 et 14 cm (3/4 et 5 1/2 po) du haut de la page.

Vous trouverez, dans la sous-section à accès restreint de notre site Internet réservée aux partenaires, la liste des codes à barres bidimensionnels qui doivent être ajoutés aux formulaires produits par ordinateur. Pour accéder à cette liste, vous devez cliquer sur Accès, dans le coin supérieur droit de la page. Notez que vous aurez besoin de votre code d'utilisateur.

Ancrages

Les ancrages servent à déterminer le centre de la feuille et doivent eux aussi être reproduits sur les formulaires. Ils doivent

- figurer dans le coin supérieur droit et dans le coin inférieur gauche de la page 3 du formulaire CAZ-51.2.E et de la page 1 du formulaire CA-51.2.E;
- avoir une longueur minimale de 2 cm (3/4 po) de chaque côté.

Notez qu'un espace sans texte d'au moins 3 mm (1/8 po) doit être conservé autour des ancrages. De plus, il faut éviter de placer du texte à l'extérieur des ancrages.

Impression

Le concepteur doit s'assurer que la présentation des formulaires et les données saisies seront reproduites avec exactitude lors de l'impression.

Aucune instruction relative au fonctionnement du logiciel ne doit être imprimée sur les formulaires.



3 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit choisir un logiciel qui comporte un numéro d'approbation. Notez que toute approbation est valide seulement pour la version du formulaire qui est alors en vigueur. Lorsque le logiciel utilisé n'est pas un logiciel approuvé, nous pouvons refuser de traiter la déclaration et la retourner au mandataire. Consultez notre site Internet pour connaître la liste des logiciels approuvés.

Production et transmission d'une déclaration produite par ordinateur

Même si les formulaires CAZ-51.2.E et CA-51.2.E, sont produits au moyen d'un logiciel approuvé, le bordereau de paiement **original** (soit la partie 2 du formulaire CAZ-51.2.E **envoyé au mandataire**) **doit être utilisé** s'il y a un paiement à effectuer. Le paiement peut être expédié par la poste ou effectué en personne à l'un de nos bureaux ou dans une institution financière.

Quant à la **déclaration**, qui est constituée des parties 3 et 4 du formulaire CAZ-51.2.E et de toutes les parties du formulaire CA-51.2.E, elle doit nous être transmise par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire CAZ-51.2.E, dans l'enveloppe-réponse expédiée avec les formulaires ou dans toute autre enveloppe. La déclaration peut aussi nous être remise en personne à l'un de nos bureaux.

Important

La date d'échéance, présentée dans les explications de la page 2 du formulaire CAZ-51.2.E doit être respectée pour le paiement et la réception des documents. Sinon, le mandataire **encourt l'imposition d'intérêts et de pénalités**.

Raisons motivant le refus d'une déclaration

Nous pouvons refuser de traiter une déclaration et la retourner au mandataire, notamment pour les raisons suivantes :

- des parties de la déclaration ou des renseignements obligatoires sont absents;
- le logiciel n'a pas été approuvé ou le formulaire que le logiciel génère comporte un numéro d'approbation invalide ou n'en porte pas;
- l'impression des données est mauvaise;
- plusieurs données sont inscrites à l'extérieur des espaces prévus à cette fin (décalage des données);
- les champs ombrés sont trop foncés (insuffisance de contraste);
- les formulaires reçus sont en mauvais état.

Nous considérerons comme non conforme tout formulaire produit par ordinateur que nous n'avons pas approuvé.

Important

Les déclarations produites par ordinateur qui ne respecteront pas nos exigences risquent d'être retournées au mandataire. Toutefois, la date d'échéance pour le paiement et la réception des documents restera la même.

4 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le format dynamique du formulaire CA-51.2.E inclut, en plus du formulaire CA-51.2.E, les parties 3 et 4 du formulaire CAZ-51.2.E. Celui-ci est disponible dans notre site Internet, au www.revenuquebec.ca. Dans ce formulaire, les reports et les calculs sont effectués à mesure que les données sont saisies.

Vous pouvez aussi commander la version papier de ces formulaires en nous téléphonant à l'un des numéros suivants :

- 1 800 567-4692 (au Canada);
- (819) 563-3776 (à l'extérieur du Canada).